

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE MONTENDRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2015

Convocation du 26 février 2015 – Transmise le 26 février 2015 – Affichée le 26 février 2015

* * * * *

L'an deux mil quinze, le deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Bernard LALANDE.

PRESENTS : MM LALANDE B., GIRAUDEAU P., POUJADE Y., BRIAUD C., LATHIERE M., TUGAS M-N, POUJADE L., BOURDELAUD J-P., PIEFORT D., DEFAYE D., GERVAIS J., BOULLE C., MAIMBOURG S., LAUZEL N., HAMELIN C., LATHIERE-JOLY R., GRUEL M., CAILLET F-X., CRIARD-HERAUD J.

Absents excusés ayant donné pouvoir : MM. Elisabeth DIEZ (pouvoir à M Patrick GIRAUDEAU), Isabel FABIEN-BOURDELAUD (pouvoir à M Jean-Pierre BOURDELAUD).

Madame Jacqueline GERVAIS est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2014. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 017240DE020320151 : CHOIX DU DELEGATAIRE ET ADOPTION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME D'AFFERMAGE DE L'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Monsieur Christophe BOULLE et Madame Stéphanie MAIMBOURG quittent la salle du Conseil.

Monsieur le 3^e Adjoint rappelle au Conseil Municipal les modalités de la procédure de délégation de service public pour la gestion de l'établissement multi-accueil de la Maison de la Petite Enfance et présente les principales caractéristiques du contrat proposé à l'approbation du Conseil.

Par délibération n° 017240DE271020146, en date du 27 octobre 2014, le Conseil Municipal a adopté le principe du recours à la délégation de service public pour la gestion de l'établissement multi-accueil de la Maison de la Petite Enfance et autorisé le Maire à procéder à la mise en concurrence correspondante.

Cette procédure s'est déroulée du 31 octobre 2014, date de publication de l'avis d'appel à candidature, au 12 février 2015, date de rédaction du rapport du Maire prévu à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après analyse des candidatures et des offres par la Commission de Délégation de Service Public, il a été décidé d'engager les négociations avec l'association Mamuse et Méduque domiciliée 3 bis

impasse Font Mattot à Montendre. Il est proposé au Conseil Municipal de choisir cette structure comme délégataire pour la gestion de l'établissement multi-accueil.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de contrat modifié suite à la phase de négociation dont l'économie générale peut être présentée comme suit.

Le projet de contrat de délégation de service public relative à la gestion de l'établissement multi-accueil de la Maison de la Petite Enfance prévoit de confier au délégataire, pour une durée de 6 ans à compter du 16 mars 2015, les missions suivantes :

- obtention et renouvellement des autorisations nécessaires à la gestion du service délégué au délégant (notamment PMI, CAF, etc.) ;
- gestion des relations avec les partenaires financiers (CAF, MSA, etc.) conformément aux termes du contrat ;
- accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans (étendu aux enfants de moins de 6 ans atteints d'un handicap ne leur permettant pas d'accéder à l'école maternelle) au sein du service délégué dans le respect des modalités d'accueil et du règlement de service fixées dans le contrat ;
- fourniture des couches et goûters aux enfants ;
- à compter du 1^{er} novembre 2015, fourniture des repas et lait aux enfants dans les conditions fixées dans le contrat ;
- respect a minima des dispositions légales et réglementaires prévues notamment par le Code de la Santé Publique et le Code de l'action sociale et des familles ;
- mise en œuvre d'un projet pédagogique et d'établissement ;
- sécurisation des enfants et des familles dans les conditions légales et réglementaires en vigueur ;
- gestion des relations avec les familles dans le respect du règlement de fonctionnement arrêté par le délégataire en accord avec le délégant ;
- facturation du service et la perception des redevances auprès des usagers ;
- la commercialisation de places dans les conditions arrêtées par le contrat ;
- surveillance et nettoyage des biens et des locaux de la structure d'accueil du jeune enfant selon les modalités arrêtées par le contrat ;

Le Délégataire appliquera aux familles les tarifs définis par le barème national de la CAF pour les services d'accueil collectif.

Le Délégataire assurera la gestion du service délégué à ses risques et périls. Le Délégataire devra gérer le service de façon à assurer l'équilibre des comptes.

Cet équilibre sera déterminé selon un compte de résultat prévisionnel établi pour chaque établissement sur une année moyenne de fonctionnement. Il servira de référence et correspondra à des conditions d'exploitation que la Commune s'engagera à ne pas modifier substantiellement sans en avoir préalablement informé le Délégataire.

En contrepartie de ses obligations dans le cadre du contrat, et en rémunération des services qu'il rend aux usagers, le Délégataire percevra de manière exclusive :

- les redevances auprès des usagers en fonction des barèmes imposés par la CAF,
- les compléments versés par la CAF et la MSA dans le cadre de la prestation de service unique (PSU),

- toute subvention de fonctionnement ou d'investissement à laquelle il pourrait prétendre,
- une compensation pour contrainte de service public versée par la Commune.
- toutes les recettes accessoires telles qu'indemnités d'assurances et produits financiers de gestion.

Le Délégué supportera les charges d'exploitation relatives à la gestion de celui-ci.

La Commune conservera néanmoins à sa charge, l'investissement initial pour permettre la mise en œuvre du projet de fourniture des repas (réaménagement de l'office par exemple), la fourniture d'eau et d'électricité, l'assainissement, l'entretien des espaces verts ainsi que les contrôles et travaux nécessaires à la maintenance du bâtiment.

Les locaux seront mis à disposition du délégué à titre gratuit.

La compensation annuelle versée par la Commune pour l'ensemble du service délégué sera définie par rapport aux comptes d'exploitation prévisionnels fournis dans l'offre du candidat retenu : le premier pour la période du 16 mars au 31 décembre 2015 avec fourniture de repas et goûters à compter du 1^{er} novembre 2015, le second pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 avec fourniture des repas et goûters sur l'intégralité de l'exercice.

Les comptes d'exploitation prévisionnels seront établis sur la base d'un taux de remplissage de 80 % d'heures facturées et de la PSU correspondant au niveau de prestation fourni au titre de chacune de ces deux périodes et à un taux d'heures facturées compris entre 107 et 117 % des heures réalisées. La compensation financière versée par la Commune correspondra donc à la subvention d'équilibre nécessaire pour assurer le service dans ces conditions. Elle sera de 41 468 euros pour la période du 16 mars au 31 décembre 2015 et de 67 918 euros pour l'exercice 2016

Le délégué assumera donc la responsabilité, d'une part, d'atteindre a minima un taux de remplissage facturé de 80 % pour atteindre son équilibre et le maintien du taux d'heures facturées entre 107 et 117 % des heures réalisées.

La compensation financière due par la Commune sera versée à la structure gestionnaire selon les modalités suivantes :

- 2015 : en deux moitiés aux mois d'avril et de mai ;
- En exercice complet : en trois tiers en janvier, février et mars ;
- Dernière période de deux mois et demi : en une fois.

A tout moment, la Commune disposera d'un droit de contrôle sur l'exécution technique et financière du présent contrat par le Délégué ainsi que sur la qualité du service rendu aux usagers.

Il comprendra notamment :

- un droit d'information sur la gestion du service délégué ;
- le pouvoir de prendre toutes les mesures prévues par le projet de contrat aux frais du délégué lorsqu'il ne se conformera pas aux obligations mises à sa charge.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du CGCT, le délégué devra produire chaque année avant le 1er mai aux services administratifs de la Commune un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Le rapport sera établi pour chaque année civile : du 1^{er} janvier au 31 décembre. Un rapport spécifique sera établi pour les années non complètes en début et en fin de contrat.

Conformément à l'article R. 1411-7 du CGCT, ce rapport tiendra compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respectera les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport seront tenues par le délégué à la disposition de la Commune dans le cadre de son droit de contrôle.

La Commune aura le droit de contrôler les renseignements donnés dans les comptes rendus techniques et financiers.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	MM. Christophe BOULLE et Stéphanie MAIMBOURG quittant la salle et ne prenant part ni au débat, ni au vote.
Contre		
Abstention		
Vote	Majorité	

- Adopte le contrat d'affermage pour la gestion de l'établissement multi-accueil de la Maison de la Petite Enfance présenté ci-dessus ;
- Choisit l'association Mamuse et Méduque (domiciliée 3 bis impasse Font Mattot – 17130 Montendre) comme titulaire de ce contrat de délégation de service public ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION N° 017240DE020320152 : CREATION ET MODIFICATION DE POSTES :

Monsieur Christophe BOULLE et Madame Stéphanie MAIMBOURG reviennent dans la salle du Conseil.

Par délibération n° 017240DE151220147, en date du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a transformé 3 postes d'adjoint technique territorial de 2^e classe en postes d'adjoint technique de première classe pour anticiper la diffusion des possibilités d'avancement de grade par la Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Charente Maritime.

Après communication de ces possibilités par le Centre de Gestion, il s'avère qu'il est possible de faire bénéficier un agent supplémentaire d'un avancement de grade. Il est donc proposé de créer un nouveau poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe à compter du 3 mars 2015.

Par délibération n° 017240DE220920148, en date du 22 septembre 2014, le Conseil Municipal avait ouvert un poste d'adjoint technique territorial 2^e classe saisonnier afin de rationaliser et simplifier la gestion des agents affectés aux Communes associées de Chardes et Vallet, dans l'attente d'une ouverture définitive de ce poste au recrutement d'un agent titulaire.

Le contrat saisonnier s'achevant le 31 mars 2015, il apparaît nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial à 26/35^e à compter du 1^{er} avril 2015.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de créer 1 poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 3 mars 2015 ;
- Précise que le poste actuellement occupé par l'agent qui bénéficiera d'un avancement de grade sera supprimé à la date de sa nomination ;
- Décide de créer à compter du 1^{er} avril 2015 un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe à 26/35^e ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE030220153 : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS :

Il est nécessaire de procéder au recrutement d'employés saisonniers pour assumer, durant la période estivale, le fonctionnement du Bassin Ludique et la surveillance de la baignade du Lac, l'entretien du Lac et divers chantiers à entreprendre dans le cadre de la préparation de la saison et pour la réalisation de chantiers durant l'été.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- autorise le recrutement de deux adjoints techniques territoriaux de deuxième classe contractuels saisonniers à temps complet rémunérés sur la base de l'indice brut 340 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3 applicable aux adjoints techniques territoriaux de 2^e classe :
 - le premier pour une période de 6 mois allant du 1^{er} avril 2015 au 30 septembre 2015 ;
 - le second pour une période de 6 mois allant du 1^{er} mai 2015 au 31 octobre 2015.
- Autorise le recrutement de deux agents contractuels à temps complet, l'un pour une période de 5,5 mois du 1^{er} juin au 15 novembre 2015 et l'autre pour une période de 3 mois du 16 juin au 15 septembre 2015, ceci afin d'assurer les fonctions de Maître Nageur Sauveteur au bassin ludique. Les agents recrutés devront être titulaires du BEESAN et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 418 correspondant au 7^{ème} échelon de la grille de rémunération des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- Autorise le recrutement de deux agents contractuels à temps complet, pour une période de 2,5 mois du 20 juin au 4 septembre 2015, pour assurer les fonctions de surveillant de baignade sur la zone aménagée du Lac. Les agents recrutés devront être titulaires du BNSSA et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 374 correspondant au 5^{ème} échelon de la grille de rémunération des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

- Autorise le recrutement, à compter du 16 mai 2015 et jusqu'au 15 octobre 2015, d'un adjoint technique territorial de deuxième classe contractuel saisonnier à temps complet pour assurer l'entretien des locaux du bassin ludique. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 340 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3 applicable aux adjoints techniques territoriaux de 2^e classe ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DELIBERATION n° 017240DE030220154 : PROJET DE MONTEE EN DEBIT SUR LA COMMUNE ASSOCIEE DE VALLET :

Actuellement, la Commune de Montendre-Chardes-Vallet compte 1 805 abonnements téléphoniques sur son territoire.

A la suite des travaux d'extension du réseau de fibre optique entrepris par le Conseil Général de Charente Maritime, un grand nombre de ces lignes est devenu éligible au dégroupage et à l'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line).

Sur les 1 805 abonnements existants, 1 579 sont donc aujourd'hui éligibles à des abonnements internet 20 Méga Max, 1 701 à des abonnements 8 Méga Max.

A ce jour, les Communes associées de Chardes et Vallet sont moins bien desservies que la majeure partie de la Commune de Montendre du fait des limitations engendrées par le réseau actuel.

Cela tient à l'architecture du réseau entre le NRA (Nœud de Raccordement Réseau) et l'abonné. Le NRA est relié à des Sous Répartiteurs (SR), que l'on peut assimiler à des sous-centraux téléphoniques qui servent à desservir les abonnés téléphoniques d'un secteur donné. L'individualisation des lignes téléphoniques est faite au niveau de ces SR.

La liaison entre le NRA et les SR puis entre les SR et le domicile des abonnés est faite par le biais d'un câble en cuivre. Or, contrairement à la fibre optique qui ne connaît aucune altération du signal, le réseau cuivre connaît des déperditions importantes qui s'accroissent proportionnellement à la distance entre le NRA et le SR puis entre le SR et le domicile de l'abonné. Ces déperditions se mesurent en décibels (db).

Ainsi, les 102 abonnés connectés au SR situé au lieu-dit La Loge, Commune associée de Chardes (lui-même connecté au NRA de Montendre, qui dessert la majorité des habitants de Chardes) sont éligibles à des abonnements 8 Méga Max mais seuls 44 d'entre eux sont éligibles au 20 Méga Max.

En ce qui concerne Vallet, le SR situé est connecté au NRA de Sousmoulins. Il dessert 128 abonnés dont aucun n'est éligible au 20 Méga Max et seulement 32 au 8 Méga Max.

Il est techniquement possible d'améliorer ce dispositif de desserte des abonnés en étendant un câble fibre optique entre le NRA et le SR ce qui permet de supprimer les déperditions entre ces deux points et d'ainsi améliorer de manière très importante le débit disponible pour les abonnés bénéficiant de cette opération.

Ces travaux relèvent en principe des opérateurs privés de réseaux de télécommunication mais en zone rurale, ceux-ci n'ont pas d'intérêt économique à améliorer ce dispositif de desserte eu égard, à leur échelle, au faible nombre d'abonnés desservis.

Au regard du risque de fracture numérique au détriment des territoires ruraux, de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et après avoir consulté l'Autorité de

la Concurrence, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a reconnu la légitimité des collectivités territoriales à intervenir dans le domaine des réseaux de communication téléphonique et électronique.

Elle a donc conçu, en partenariat avec Orange (branche réseaux), un dispositif dit de Point de Raccordement Mutualisé destiné tout à la fois à permettre aux collectivités d'améliorer la qualité de la desserte locale en ADSL et à encadrer leur intervention dans ce domaine.

Concrètement, l'opération consiste à étendre une fibre optique entre le NRA et le SR de la zone dans laquelle la collectivité souhaite améliorer la qualité de desserte ADSL et, par l'adjonction de nouveaux équipements, à transformer le SR en NRA dit MED (Montée En Débit). Il s'agit en quelque sorte de « rapprocher » le central téléphonique de l'abonné.

Pour qu'une collectivité puisse intervenir et prendre en charge une opération de montée en débit, l'ARCEP a fixé un seuil de déperditions du signal ADSL de 30 db au niveau du SR, ce qui correspond, dans la pratique à des abonnements ADSL 8 Méga Max.

Dans le but de tenter d'améliorer le niveau des abonnements ADSL de Chardes et Vallet, il a donc été demandé à Orange de procéder à l'étude de la qualité de desserte au niveau des SR de Chardes et Vallet ce qui a permis d'obtenir les données présentées ci-dessus.

Il ressort de cette étude qu'il n'est aujourd'hui réglementairement pas possible pour la Commune d'intervenir afin d'améliorer la desserte de la Commune associée de Chardes car les déperditions au niveau du SR de la Loge sont inférieures à 30 db.

En revanche, il est possible de l'envisager sur la Commune associée de Vallet car les déperditions sont supérieures à ce seuil de 30 db. Selon les éléments fournis par Orange, cela permettrait aux 128 abonnés raccordés à ce SR de bénéficier, après opération de montée en débit, d'abonnements ADSL 20 Méga Max.

Selon Orange, le coût prévisionnel des travaux nécessaires à la montée en débit du SR du Bourg de Vallet peut être estimé à 110 000 €HT.

Pour pouvoir lancer l'opération de montée en débit sur Vallet, il est nécessaire de respecter une procédure préalable visant à s'assurer de la cohérence du projet avec le schéma directeur territorial d'aménagement numérique élaboré par le Conseil Général et à vérifier l'absence d'initiative publique ou privée de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique à moins de 36 mois.

Ce n'est qu'après cette phase de consultation, qui peut durer plus d'un an, que le projet pourra entrer en phase opérationnelle.

Le SR du Bourg, sur la Commune associée de Vallet étant éligible à l'opération de montée en débit, il est donc proposer de lancer la procédure définie par l'ARCEP.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de lancer l'opération de montée en débit du Sous Répartiteur situé au lieu-dit « Le Bourg » sur la Commune associée de Vallet ;

- Demande qu'une surveillance des évolutions règlementaires liées à la montée en débit soit organisée afin de pouvoir lancer une opération similaire sur la Commune associée de Chardes en cas de modification des critères d'éligibilité de la montée en débit ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.
- Précise que les crédits nécessaires au lancement de cette procédure seront inscrits au budget.

DELIBERATION n° 017240DE030220155 : PROJET D'ECHANGE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE ROUTES DEPARTEMENTALES CONTRE LE BOULEVARD DE SAINTONGE :

Des discussions ont été engagées avec le Conseil Général de Charente Maritime pour régulariser la situation des différents axes routiers au regard de leur importance et du flux de circulation qu'ils supportent.

Actuellement, la Grand'Rue et la rue de l'Hôtel de Ville font partie de la RD 19, les rues des Brouillauds et de la Rogère, de la RD 155 et la rue de Bagatelle, de la RD 152. Or, d'un point de vue technique, ces voies sont davantage assimilables à des voies communales qu'à des voies départementales tant du fait qu'il s'agit de rues desservant le centre-ville que du fait de leur circulation modérée.

Ces routes départementales représentent une longueur de voie totale de 1510 m.

En parallèle, le boulevard de Saintonge est une voie communale qui supporte un important trafic (véhicules légers, poids-lourds et transports exceptionnels) et dessert des équipements collectifs dont la vocation dépasse le seul territoire montendrais : zone commerciale de la Dévallée, Gendarmerie, Centre de secours et Collège.

Le boulevard de Saintonge représente une longueur de voie totale de 1343 m.

Il est donc proposé par le Conseil Général de Charente Maritime de procéder à un déclassement – reclassement de ces voies publiques et à leur échange avec la Commune de Montendre.

Préalablement, le revêtement de la Grand'Rue et de la rue de la Bagatelle seront remis à neuf.

Si le Conseil Municipal accepte le principe de cette opération, le Conseil Général pourra lancer ces travaux et proposera une convention correspondant à cette opération et permettant le transfert de ces voies entre lui et la Commune.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Accepte le principe du déclassement-reclassement et le transfert du Conseil Général de Charente Maritime à la Commune de Montendre :

- de la portion de la RD 19 correspondant à la Grand'Rue et à la rue de l'Hôtel de Ville ;
 - de la portion de la RD 152 correspondant à la rue de Bagatelle ;
 - de la portion de la RD 155 correspondant aux rues de la Rogère et des Brouillauds.
- Accepte le principe du déclassement-reclassement et le transfert de la Commune de Montendre au Conseil Général de Charente Maritime du boulevard de Saintonge ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE020320156 : ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES ANNEE 2014 :

Monsieur le Maire présente le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par la Commune en 2014 sur son territoire, en application de l'article L-2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance,

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- **Prend acte** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par la Commune en 2014 (voir état ci-dessous) qui sera annexé au compte administratif 2014.

ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES ANNEE 2014						
DESIGNATION DU BIEN	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINE DE PROPRIETE	IDENTITE DU CEDANT	IDENTITE DE L'ACHETEUR	CONDITIONS DE LA CESSION	MONTANT
ACQUISITIONS A TITRE ONEREUX						
Terrain nu	Section AR n° 20 – Terrier des Justices	Acte notarié du 7 mai 2012 reçu par Maître FIEUZET, alors Notaire à Montendre	Mr Claude FABIEN et Mr Yves FABIEN	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 9 Décembre 2012 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	2 800 €
Terrain nu	Section 090B n° 1745 La Morelle	Acte notarié du 3 Décembre 1991 reçu par Maître PEYRET, alors Notaire à Montendre	Epoux CHIRON-DUMENIEU	COMMUNE DE MONTENDRE	Acta notarié du 20 Mai 2014 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	1 560 €
Terrain nu	Section AT n° 147 Aux Cinq Chênes	Acte notarié du 8 Septembre 1967 reçu par Maître PEYRET, Notaire à Montendre	Mr Henri DELAGE	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 20 Mai 2014 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	3 938 €

Terrain nu	Section AB n° 89 Impasse du Printemps	Acte notarié du 7 Juillet 1994 reçu par Maître DUMONTET, Notaire à Bordeaux	Mr TUGAS Albert	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 20 Mai 2014 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	1 €
Terrain nu	Section 090B n° 1752 et 1774 Landes de Menot	Acte notarié du 29 Novembre 2013 reçu par Maître HULEUX, Notaire à Jonzac	Mr GAUTHIER Hervé	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 20 Mai 2014 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	1 €
Terrain nu	Section AB n° 85 Impasse du Printemps et 188 Le Bourg	Acte notarié du 14 Septembre 2005 reçu par Maître JEAN, Notaire à ARCACHON	SCI GUINNESS	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 20 Mai 2014 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	1 €
Terrain nu	Section AB n° 199 2B Impasse du Printemps	Acte notarié du 16 Novembre 1972 reçu par Maître DUMONTET, Notaire à Montendre	Consorts BESSON	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 20 Mai 2014 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	1 €

DELIBERATION n° 017240DE020320157 : INTEGRATION DES TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC REALISES PAR LE SDEER EN 2013 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electrification a réalisé des travaux neufs d'éclairage public en 2013 dans le cadre du chantier suivant : complément d'éclairage public "Avenue de Royan" pour éclairage passages piétons (5 luminaires).

Le coût de ces travaux s'élève à un montant de 6 661,44 € et il convient de les intégrer dans la comptabilité de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

DECIDE :

- d'intégrer les travaux neufs d'éclairage public réalisés par le SDEER en 2013 pour un montant de 6 661,44 euros soit 3 330,72 euros participation de la Commune par voie d'emprunt en 5 annuités du 2 mai 2015 au 2 mai 2019 et 3 330,72 euros participation du SDEER,
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de 2015.

Affaires diverses :

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

période du 11/12/2014 au 24/02/2015 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

Date de mandatement	Entreprise/Société	Objet	Montant TTC
11/12/2014	EURL BOUTEILLER Bernard	Carburant véhicules novembre.	499,98
11/12/2014	INTERMARCHE SA SAINTONGE	Carburant Novembre véhicules.	644,73
11/12/2014	COOPERATIVE REGIONALE	Tasses, nappe + café réunion sur labyrinthe du 21/	18,47
11/12/2014	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	380,42
11/12/2014	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	1 424,40
11/12/2014	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	789,42
11/12/2014	ETS J M BRUNEAU SA	Fournitures administratives + gobelets mairie.	197,09
11/12/2014	REXEL FRANCE SAS - SUD OUEST	Petit matériel électrique.	119,89
11/12/2014	SA FABIEN MATERIAUX	Fournitures local poubelles +achat perceuse.	724,46
11/12/2014	SARL GARANDEAU MATERIAUX	Fournitures entretien chardes.	50,81
11/12/2014	SARL GUEDON	Rondins et demi-rondins chardes.	234,53
11/12/2014	ACT SERVICE INFORMATIQUE	Matériel informatique HP ProDesk 400 G1 école mate	652,74
11/12/2014	COUDAUD MANUTENTION	Acquisition chaîne ateliers.	261,60
11/12/2014	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Fournitures de 2 disjoncteurs centre culturel.	111,38
11/12/2014	GK PROFESSIONNAL	Vêtements police municipale.	1 072,82
11/12/2014	AGGAR TOYS	Jeux école maternelle.	156,99
11/12/2014	EDITIONS JOCATOP	Fournitures scolaires école élémentaire.	348,00
11/12/2014	APAVE SUDEUROPE	Diagnostic solidité église Vallet.	948,00
11/12/2014	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	Pose horloge astronomique Tallemagne	149,95

11/12/2014	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	Modernisation prises illuminations de Noël.	1 379,17
11/12/2014	ALLIANCE FORETS BOIS	Débroussaillage au rouleau landais + plantation	6 996,00
11/12/2014	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Visite véhicule Ford Transit.	22,00
11/12/2014	SARL BOUTEILLER FRERES	Réparation Ford Courier.	138,92
11/12/2014	ISS HYGIENE ET PREVENTION	Dératisation restaurant scolaire.	328,22
11/12/2014	ISS HYGIENE ET PREVENTION	Dégraissage hottes restaurant scolaire.	688,06
11/12/2014	JOURNAL DES MAIRES	Abonnement 2015.	92,00
11/12/2014	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	107,36
11/12/2014	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Frais d'acte gestion voirie Montendre.	30,00
11/12/2014	SARL JARDIFLOR	Gerbe cétémonie 11 Nov Montendre + chardes et vallet	223,00
11/12/2014	INTERMARCHE SA SAINTONGE	Denrées + fournitures JC du 11 nov.	253,28
11/12/2014	PREVOST Olivier	Pain JC du 11 nov.	21,25
11/12/2014	SA FROMAGET - AU PLAISIR DES VINS	Vin JC du 11 Novembre.	42,00
16/12/2014	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	175,43
16/12/2014	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	222,15
16/12/2014	SARL GUEDON	Rondins étang de vallet.	90,04
16/12/2014	SARL GUEDON	Bois sciage Vallet.	320,39
16/12/2014	SARL M.A.P. - MONTENDRE AUTO PIECES	Fournitures pour véhicule chardes + cabochon véhicule	105,12
16/12/2014	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures mairie + école de Chardes.	184,54
16/12/2014	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien ateliers.	268,15
16/12/2014	GROUPE BSSL	Tricycles + rolynettes + trottinettes école maternelle	996,00
16/12/2014	EDITIONS LES INCORRUPTIBLES	Livres 26è prix des incorruptibles école maternelle	198,44
16/12/2014	LIBRAIRIE PAPETERIE LA SADEL	Fournitures scolaires et jeux école maternelle.	155,62
16/12/2014	PAPETERIES PICHON	Fournitures scolaires école maternelle.	341,87
16/12/2014	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école maternelle.	845,22
16/12/2014	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école élémentaire.	17,39
16/12/2014	DEKRA INSPECTION	Vérification élévateur.	300,17
16/12/2014	SA ALBERT	Remise en service clim gendarmerie.	57,60

16/12/2014	SARL BOUE FRERES	Réparation tracteur Kubota	810,43
16/12/2014	SAS CORBI GARAGE	Réparation embrayage peugeot boxer.	2 011,30
16/12/2014	BODET SOFTWARE SAS	Contrat maintenance panneau affichage gymnase.	928,08
16/12/2014	JARDINERIES MONPLAISIR	Pots fleuris monument aux morts Vallet + Chardes.	113,80
18/12/2014	DMC - MOBILIER URBAIN	Acquisition abri bus Vallet.	2 733,60
18/12/2014	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	377,38
18/12/2014	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 136,49
18/12/2014	BAUDOUIN Laurent - BIMS	Cartouche imprimante police municipale.	81,85
18/12/2014	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Fourniture adaptateurs et fiches guirlandes de Noël	167,74
18/12/2014	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Acquisition panneaux de signalisation.	287,27
18/12/2014	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Livres bibliothèque.	327,98
18/12/2014	A.D.A.P.E.I. ESAT LA PAILLERIE	Plants de fleurs fleurissement hiver.	281,05
18/12/2014	SARL PVC CONCEPT	Réparation volet roulant gendarmerie.	114,60
18/12/2014	SARL PVC CONCEPT	Remplacement poignée porte centre de loisirs.	173,06
18/12/2014	SARL ROY ET FILS	Réparation fuite regard chardes.	48,00
18/12/2014	TAPHANEL Céline	Modification pluvial route de chardes.	1 080,00
18/12/2014	ALLIANCE FORETS BOIS	Replantation feuillus.	4 148,40
18/12/2014	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE HAUTE SAINTONGE	Intervention brigades vertes	1 646,50
18/12/2014	PLD AUTO SARL	Réparation véhicules chardes vallet.	432,88
18/12/2014	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation sur renault express.	59,70
18/12/2014	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Frais gestion acte voirie montendre parcelle AB59.	30,00
18/12/2014	JAGUENEAU Jean-Marie	Viennoiserie JC du 11 nov.	35,85
23/12/2014	INTERMARCHE SA SAINTONGE	Carburant véhicules.	392,85
23/12/2014	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	532,60
23/12/2014	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	516,01
23/12/2014	TESSIER Philippe	Pain restaurant scolaire Novembre et Décembre.	522,06
23/12/2014	ACT SERVICE INFORMATIQUE	Cartouches imprimante école maternelle.	486,60
23/12/2014	BENARD ET CHASSELOUP	Courroie sèche linge maison petite enfance.	12,00
23/12/2014	SARL GUEDON	Rondins avenue de Royan.	583,72

23/12/2014	ACT SERVICE INFORMATIQUE	Ordinateur portable Toshiba école élémentaire.	1 305,60
23/12/2014	ACT SERVICE INFORMATIQUE	Fournitures pour mise en réseau école maternelle.	130,57
23/12/2014	BAUDOUIN Laurent - BIMS	Disque dur interne 500 GO école élémentaire.	55,00
23/12/2014	Entreprise BRET Florent	Réparation lucarne maison des bateleurs.	99,00
23/12/2014	SARL ROY ET FILS	Réparation chauffage école Chardes.	262,33
23/12/2014	ASSOCIATION LÉZ'arts vivants	Spectacle offert aux enfants des écoles le 18/12	1 200,00
23/12/2014	EIRL PEPINIERE DE HAUTE SAINTONGE - TARDY Florent	Sapins de Noël.	571,64
23/12/2014	SITA SUD OUEST	Nettoyage ville suite JC 11 Nov.	434,11
24/12/2014	SELARL THALES	Honoraires études aménagement quartier de Tivoli.	12 600,00
31/12/2014	DUREPAIRE SAS	Granulés bois chaudière gymnase.	373,43
31/12/2014	BRUNET Jean-Marc	Pain don du sang du 19/12/14.	20,00
31/12/2014	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées don du sang du 19/12/2014+ denrées Noël	131,71
31/12/2014	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 824,28
31/12/2014	SARL GUEDON	Rondin école chardes.	164,54
31/12/2014	ACT SERVICE INFORMATIQUE	Ordinateur portable HP 255 G3 Société de pêche.	281,40
31/12/2014	MEDAN S.A.	5 bacs 170l pour fleurissement.	93,72
31/12/2014	REXEL FRANCE SAS - SUD OUEST	Petit matériel électrique stade municipale et salle des fêtes	398,06
31/12/2014	SANITRA FOURRIER	Vidange bacs dégraisseur restaurant scolaire.	367,52
31/12/2014	SARL PVC CONCEPT	Réparation porte sanitaires base nautique.	139,20
31/12/2014	SARL PVC CONCEPT	Réparation barre anti-panique porte gymnase.	130,88
31/12/2014	SARL PVC CONCEPT	Réparation suite vandalisme vitrage base nautique.	1 030,79
31/12/2014	BREAUD Sébastien	Réparations sur remorque et tracteur.	612,00
31/12/2014	JEAPI SAS	Maintenance copieurs mairie, écoles et bibliothèque	1 361,32
31/12/2014	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	107,36
31/12/2014	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Impression bulletin n° 5 + envoi à mediapost.	1 933,80
31/12/2014	EURL BOUTEILLER Bernard	Carburant véhicules décembre.	552,44

31/12/2014	INTERMARCHE SA SAINTONGE	Carburant décembre véhicules.	363,92
31/12/2014	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	53,58
31/12/2014	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	248,66
31/12/2014	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	528,65
31/12/2014	JARDINERIES MONPLAISIR	Film noir occultation fenêtres salle municipale	103,59
31/12/2014	SA FABIEN MATERIAUX	Huile de protection	72,61
31/12/2014	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien.	410,15
31/12/2014	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien école chardes.	57,65
31/12/2014	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien + acquisition portail école	757,25
31/12/2014	BIOLANDES PIN DECOR S.A.S.	Copeaux bois parterres Vallet.	400,09
31/12/2014	SARL CANTIN	Remplacement vitrage porte salle des fêtes de Vallet	154,01
31/12/2014	TOYS "R" US FRANCE	Jouet Noël communal du 22/12/2014.	23,50
31/12/2014	BREGIERE Patrick	Denrées JC du 11 novembre.	139,56
31/12/2014	SARL BOUE FRERES	Fournitures ateliers + réparation pompe à eau sur	960,16
31/12/2014	SARL M.A.P. - MONTENDRE AUTO PIECES	Fournitures chaîne textile véhicule police municipale	66,90
31/12/2014	PEPINIERES DE CORME ROYAL	Plantations d'arbres.	1 364,00
31/12/2014	LFV PRO CUISINES	Intervention du 17/07/2014 sur cellule de refroidi	299,16
31/12/2014	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	63,09
31/12/2014	CEDEO	Acquisition chauffe eau gendarmerie + fourniture V	688,02
31/12/2014	LA POSTE - AGENCE TVT BORDEAUX	Frais distribution bulletin municipal décembre.	414,24
31/12/2014	SA ALBERT	Entretien chaudière granulés gymnase.	540,00
31/12/2014	SA ALBERT	Entretien pompe à chaleur maison petite enfance.	209,80
31/12/2014	INTERMARCHE SA SAINTONGE	Jouet Noël communal du 22/12/2014.	41,70
07/01/2015	BMSO - POINT P	Matériaux ruines maison de la Rochefoucauld	1 030,81
07/01/2015	OEM Terminals et Smart Objects - Groupe HORANET	Contrat assistance et maintenance système de gestion	1 078,81
07/01/2015	LA POSTE - PHIL@POSTE	Feuilles registres d'état civil 2015 montendre chardes	68,28

19/01/2015	SA ALBERT	Chaudière maison des bateleurs.	5 721,83
19/01/2015	DUREPAIRE SAS	Granulés bois chaudière gymnase.	2 629,77
19/01/2015	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible mairie, salle municipale et école élémentaire	9 360,00
19/01/2015	MONTENDRE TRAITEUR	Plateaux repas réunion avec CDCHS mairie le 12/01/2015	269,94
19/01/2015	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	904,69
19/01/2015	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	903,81
19/01/2015	VIKING DIRECT	Fourniture papier A4 A3 + cartouches imprimante.	396,29
19/01/2015	NOREMAT SAS	Pièces pour tracteur.	440,29
19/01/2015	DATA COLLECT	Réparation indicateur de vitesse.	501,59
19/01/2015	ASSO ACT SOC CHTE MME APAS	Frais visite médicale CAE GAUCHON Jennifer	64,03
21/01/2015	Entreprise Jean-Michel LERBAUDIERE	Création d'un assainissement centre de loisirs.	3 823,60
21/01/2015	COOPERATIVE REGIONALE	Café mairie et denrées vins d'honneur.	27,26
21/01/2015	A2C SERVICES	Doubles de clés.	217,30
21/01/2015	Entreprise Jean-Michel LERBAUDIERE	Location mini-pelle + vrille travaux terrassement	389,76
21/01/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	Remplacement encastrés place des chaumes	2 251,55
21/01/2015	ADHE PUB	Modification marquage banderole don du sang	72,00
04/02/2015	ENTREPRISE DE TRAVAUX ROUTIERS	Renforcement voirie rue du Pavillon et route d'Expiremont	31 673,08
05/02/2015	INTERMARCHE SA SAINTONGE	Carburant véhicules du 01/01 au 14/01/2015.	188,47
05/02/2015	GAUTHIER Didier	Pain restaurant scolaire décembre et janvier.	379,50
05/02/2015	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	549,19
05/02/2015	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	1 092,76
05/02/2015	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	619,22
05/02/2015	HD SERVICES	Fourniture vitre tactile + écran LCD avec chassis	160,00
05/02/2015	HD SERVICES	Fourniture et installation ordinateur ateliers sui	225,00
05/02/2015	P.H.S. SUD OUEST	Matériel mono brosse salle municipale de Vallet.	211,51
05/02/2015	SARL LC LAVAGE	Jetons pour nettoyage véhicules.	100,00
05/02/2015	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Papèterie mairie de Chardes.	6,00

05/02/2015	ASSOCIATION TOURISME ET HANDICAPS	Location plaque tourisme et handicaps pour 5 ans.	240,00
05/02/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	Pose prises illuminations sur 2 candélabres	138,36
05/02/2015	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation renault express.	111,40
05/02/2015	HD SERVICES	Maintenance ordinateurs salle multimédia + interventions diverses	180,00
05/02/2015	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	125,94
05/02/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Frais d'acte gestion voirie montendre.	30,00
05/02/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Frais d'acte de gestion voirie Chardes.	30,00
05/02/2015	BRARD Annick	Croissants JC du 11 nov et feuilletés Noël communal	388,00
11/02/2015	BMSO - POINT P	Fournitures maison de la rochefoucauld et fournitures diverses	2 474,33
11/02/2015	EURL BOUTEILLER Bernard	Carburant véhicules janvier.	563,29
11/02/2015	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	2 108,26
11/02/2015	CEDEO	Fournitures remplacement chauffe eau cantine école	326,34
11/02/2015	JARDINERIES MONPLAISIR	Fournitures espaces verts.	75,90
11/02/2015	P.H.S. SUD OUEST	Produits d'entretien restaurant scolaire.	1 591,07
11/02/2015	SARL BOUE FRERES	Fournitures et réparation feu tracteur KUBOTA	554,60
11/02/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures ateliers.	289,18
11/02/2015	ACT SERVICE INFORMATIQUE	Disque dur pour serveur mairie.	123,00
11/02/2015	CACC	Serrure.	32,63
11/02/2015	VEDIF Collectivités	Acquisition 6 potelets voirie.	1 036,80
11/02/2015	SANITRA FOURRIER	Curage canalisations eaux usées village de vacance	338,34
11/02/2015	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Visite véhicule peugeot 504.	22,00
11/02/2015	LAROCHE Jérôme	Entretien souffleur et aspirateur espaces verts	193,00
11/02/2015	LUSSAULT SAS	Réparation cloches église.	298,08
11/02/2015	SARL AUDIOMIX	Révision sono des halles et rues.	320,40
11/02/2015	SARL MICROBIB	Maintenance logiciel bibliothèque pour l'année 201	260,40
11/02/2015	ASSOCIATION METRO SWING 33	Animation cérémonie vœux Mairie de Vallet du	400,00

		31/0	
11/02/2015	COOPERATIVE REGIONALE	Nappe vins d'honneur.	5,98
12/02/2015	BAUDOUIN Laurent - BIMS	Disque dur interne pour serveur mairie.	69,00
17/02/2015	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible salle municipale.	1 825,00
17/02/2015	INTERMARCHE SA SAINTONGE	Carburant véhicules du 15/01 au 31/01/2015.	678,03
17/02/2015	INTERMARCHE SA SAINTONGE	Café sucre filtres mairie.	31,55
17/02/2015	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	362,24
17/02/2015	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	552,46
17/02/2015	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	896,78
17/02/2015	SA AUDOIN ET FILS	Grave ateliers.	383,87
17/02/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures vallet.	63,00
17/02/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures chardes.	104,62
17/02/2015	ETNA PRODUCTION	Tampon empreintes + étiquettes cartes d'identité	56,04
17/02/2015	LAROCHE Jérôme	Révision tondeuse chardes vallet.	66,00
17/02/2015	SYND. MIXTE POUR INFORMAT. COMMUNALE	Maintenance ordinateur comptabilité.	74,33
17/02/2015	SMACL	Assurance équipement informatique école de Vallet.	38,73
17/02/2015	EDITIONS DALLOZ	Abonnement collectivités locales.	1 186,40
17/02/2015	JOURNAL DES MAIRES	Abonnement 2015.	92,00
17/02/2015	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Affiche + banderole "Je suis Charlie".	138,60

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Propriétaire	Mandataire	Nature et adresse du bien	Section et n°	Surface parcelle	Surface habitable	Prix	Date	Bénéficiaire	Renonciation	Date départ
10/12/2014	Dal Corso Christian 15 bis rue de Tivoli 17130 Montendre	Me Huleux J 71 Avenue de la République 17150 Mirambeau	terrain + maison 15 bis Rue de Tivoli	AZ n° 65, 66, 62 et 63	63 a 15 ca		255 000 €	03/12/2014	M et Mme Foucher Jean-Pierre 1 rue de la Mairie 28360 Prunay-Le- Guillon	X	11/12/2014
10/12/2014	Bachelard Christian 24 rue Balard Appt 2 7505 Paris	Me Fieuzet S 6 Impasse des Bruyères 17130 Montendre	terrain Champ de la Vigne à Chardes	090 B n° 945	11 a 90 ca		25 000 €	05/12/2014	M. et Mme Giraudeau Emilien La Marchande 17130 Pommiers- Moulons	X	15/12/2014
29/12/2014	Gaury Lydie 8 Les Richards 17130 Vallet	Me Fieuzet S 6 Impasse des Bruyères 17130 Montendre	terrain + maison Les Richards à Vallet	A n° 463, 1087, 1090, 1091, 1093 et 1095	45 a 02 ca	60 m ²	50 000 €	23/12/2014	M. et Mme Bertrand Frédéric 1 rte de Chez Fouque 17500 Lussac	X	06/01/2015
15/01/2015	Seguin Michel 60 Avenue de Paris 33620 Cavignac	Me Dupeyron D 36 Avenue de Paris BP 16 33620 Cavignac	terrain + maison 3 rue des Pins	AO n° 28	3 a 62	~75 m ²	64 000 €	09/01/2015	M. Jourdan Nicolas La Gatine 17130 Coux	X	16/01/2015

22/01/2015	Rabillard Joël 3A rue du Breuil Saint Jean 17290 Landrais	Me Fieuzet S 6 Impasse des Bruyères 17130 Montendre	terrain + maison 16 rue des Pins	AO n° 80	8 a 41 ca	94 m²	150 000 €	16/01/2015	M. Gruelles Jean Lauzel 47210 Villereal	X	26/01/2015
05/02/2015	Braud Alain Chatelain Monique 3 rue du Temple 17130 Montendre	Me Fieuzet S 6 Impasse des Bruyères 17130 Montendre	terrain + 3 rue du Temple	AA n° 43 (partie)	173 m²		1 300 €	03/02/2015	Albert Stéphanie Allée du Château 17130 Montendre	X	09/02/2015
09/02/2015	Cts Lhoumeau Jean-Luc Chez Prévost 17130 Pommiers- Moulons	Me Fieuzet S 6 Impasse des Bruyères 17130 Montendre	terrain + maison 11 rue Saint Pierre	AD n° 108 partie	14 a 74 ca	83,4 m²	70 000 €	05/02/2015	Debuire Magali 47 bis route de Montendre 17210 Bussac-Forêt	X	17/02/2015

Item : Exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de la Commune en vue de la réalisation de projets communaux ou de la constitution de réserves foncières :

Date	Parcelles	Superficie	Localisation	Propriétaire	Prix
16 janvier 2015	AS n° 828	436 m²	Avenue de la République	SNCF Réseaux	16 000 €
	AS n° 818	489 m²			
	AS n° 820	36 m²			

Madame Roseline LATHIERE-JOLY demande des précisions sur la réunion cantonale organisée par la Gendarmerie à laquelle semblaient conviés des Maires et élus locaux.

Monsieur le Maire lui explique que cette réunion, organisée chaque année à l'initiative de la Gendarmerie, a pour but de présenter les grands axes de travail de cette dernière ainsi que les diverses statistiques de délinquance du territoire.

Elle s'adresse en principe aux Maires, en tant que représentants de l'Etat et officiers de police judiciaire.

Rien ne restant à l'ordre du jour et aucun conseiller ne demandant plus la parole, le Maire déclare la séance levée à 21h55.

Le Maire,

Bernard LALANDE